
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt- trois et le vingt- six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 26 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Eugénie MICHON, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ, Ludovic BAUSSART, Charles BLANQUART, Denis CREPIN, Lucie ROUGEMONT

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Bruno DESCAMPS

Début de la séance : 18h30

Ajout à l'ordre du jour :

Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Aumerval -Amettes - Ferfay. Le Conseil Municipal doit proposer des propriétaires terriens dans la zone Z avant le 1^{er} mars 2023.

L'ajout à l'ordre du jour est accepté par la totalité du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du 14.10.2022

M. Ludovic Baussart indique qu'il ne reçoit pas les mails de la mairie et que c'est toujours son épouse qui les reçoit. Mise à jour de la liste de contact pour les prochaines communications.

M. Ludovic Baussart refuse de signer l'approbation du dernier compte rendu car il indique à propos du sinistre de l'école : « *je n'ai pas dit que c'était long mais que les gens aimeraient savoir le temps que ça allait prendre* ».

M. le Maire et M. Cabaj ont cependant confirmé les propos de M. Baussart dit lors de la réunion du 14.10.2022.

M. Denis Crépin refuse également de signer le compte rendu.

Sinistre de l'école :

DE 2023-002

Suite au sinistre de l'école, une indemnité compensatrice sera versée à Mme Arlette Schoemaecker à hauteur de 400€ pour les trajets qu'elle doit effectuer depuis le déménagement de l'école sur la commune de Fontaine les Hermann.

Cette indemnité correspond à 80€ x 5 mois soit 400€.

Les 400€ seront versés en chèque cadeau.

Le montant a été défini par les expert d'assurance.

Les membres du Conseil municipal acceptent de verser la somme de 400€ à Mme Schoemarcker en carte cadeau.

11 POUR

Pour rappel, cette somme ne sort pas des comptes de la Mairie. Elle est versée par les assurances.
DE 2023-003

Pour la perte d'usage de la salle des fêtes de la commune de Fontaine les Hermans, une indemnité de 2000€ sera versée à la commune de Fontaine les Hermans. 400€ x 5 mois.

Le montant a été défini par les experts d'assurance.

Cette somme ne sort pas des comptes de la commune d'Aumerval mais vient des assurances.

Les membres du Conseil municipal acceptent de verser la somme de 2000€ à la Commune de Fontaine les Hermans.

11 POUR

Plusieurs remarques sont énoncées sur la durée des travaux. Il reste à recevoir les menuiseries (fenêtres etc...) et les délais sont très long.

M.Patigniez indique que le déménagement de l'école ne pourra se faire qu'une fois les travaux totalement terminés et pendant une période de vacances scolaires.

AFA : DE 2023-001

Suite au courrier reçu le 17 janvier 2023, par le Service de l'Environnement Unité Espace Rural et Biodiversité, et conformément aux articles R133-3 et R133-4 du Code rural et de la pêche maritime, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Aumerval - Amettes - Ferfay.

Les membres sont désignés pour 6 ans.

Monsieur le Maire propose 3 noms :

- GARACHE Bernard
- VICTOR Daniel
- ROUGEMONT Daniel

Ces 3 membres sont propriétaires ou nu propriétaire (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement c'est à dire en section Z.

Après échange et discussions, les membres du conseil acceptent à 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION les 3 membres désignés pour la commune.

S'en suit une longue discussion sur les anciens membres du bureau et la différence entre l'AFR et l'AFA.

Questions diverses :

- **Décorations de Noël** : M Denis Crépin interpelle les membres du Conseil Municipal à propos des décorations de Noël (les étoiles). On lui indique que le remplacement des décorations avait été acté, voté et validé avant qu'il ne fasse partie du Conseil Municipal.
- **Sécurisation de l'école** : M Denis Crépin soulève un point de sécurité quant à la facade de l'école (pose de barrières etc...) M. Dominique Patigniez et M. le Maire propose de faire passer le département pour voir les possibilités qui seront limitées au vu de la largeur du trottoir.
- **Gendarmerie et contrôles** : M. Baussart et Crépin interpellent M. le Maire concernant la présence des forces de l'ordre dans le village depuis le début de la semaine. C'est bien M le Maire qui a demandé à ce que des patrouilles et des contrôles soient effectués dans le village (respect de la vitesse, respect des STOP).
- **Marquage au sol** : M Denis Crépin indique que le marquage au sol des STOP commence déjà à s'effacer. M Dominique Patigniez explique que dès le début, il avait bien été indiqué que ces marquages étaient temporaires. En effet, la commune est en attente des équipes du Département pour la pose d'un nouvel enduit routier (pas de gravillonnage) pour la pose des marquages définitifs.
- **Cimetière** : M Baussart indique que plusieurs tombes sont plus que vieillissantes et qu'il faudrait faire le nécessaire. Après discussion, il apparaît qu'une seule tombe est en mauvais état. Pour rappel, une concession a une durée de 30 ans. Monsieur le Maire précise que les tombes des anciens combattants ont été remis en état au printemps 2022 par certains membres du conseil.

Séance levée à 19h35

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Baussart', written over a horizontal line.